MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

AVIS COMMUNAL
FAC 12 juin 2026

Bruit – nuisances – respect du voisinage

L'été incite à profiter des soirées sur les terrasses et des travaux de jardinage. Quelle que soit la saison, l'importance de garder de bons rapports de voisinage reste d'actualité.

Le règlement de police locale, qui peut être consulté sur le site internet www.sonvilier.ch , précise les horaires durant lesquels la tranquillité doit être de mise. Il est évident qu'en dehors de ces horaires la bienséance veut que chacun veille au respect d'autrui.

Il s'agit notamment des articles suivants :

II art 4 et 5
VI art. 3,4,5 (interdiction des travaux ou comportements bruyants entre 20h00 et 07h00 et de 12h15 à 13h30)

Art. 11 : travaux domestiques et jardinage selon les horaires autorisés, les jours ouvrables.

Nous comptons sur le bon sens citoyen de tous pour que le vivre-ensemble reste un art de vivre à Sonvilier.

Le Conseil communal

Sonvilier, 12 juin 2026